

4ème DIRECTION  
2ème bureau

COUR INTERIEURE DE LA VIEILLE BOURSE

- Ouverture au public -



Compte rendu de la réunion qui s'est tenue à l'Hôtel de Ville, le mercredi 26 Mai 1965 à 9 h 30 en vue de l'examen des possibilités de mise en valeur de la Vieille Bourse et de son ouverture au public.

Sous la présidence de M. le Bâtonnier Jean Lévy, Adjoint au maire délégué aux Affaires culturelles, assistaient à cette réunion :

M. Doyennette, adjoint au Maire délégué aux Bâtiments,  
M. Camelot, Adjoint au Maire délégué aux Affaires économiques,  
M. Hautcoeur, Secrétaire général de la Mairie,  
  
M. Houppe, Secrétaire général de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lille,  
M. Jourdain, Architecte des Bâtiments de France,  
M. Chatelet, Conservateur des Musées de Lille,  
M. Raille, Président des Unions commerciales de Lille centre,  
Me Martin, notaire, représentant l'association "Renaissance du Lille ancien"  
M. le Chef d'Escadron Godeau, représentant le Colonel Jacquin, commandant la subdivision du Nord,  
M. le Commandant Goolen de la direction des Travaux du génie,  
  
M. Inghels, ingénieur principal des services techniques municipaux,  
M. Béhagle, chef de bureau au service de l'Urbanisme,  
M. Duflot, ingénieur principal au service d'architecture,  
M. Chimot, directeur administratif des services du Contentieux,  
M. Tricotteux, directeur administratif des services de la 4ème direction,  
M. Bacquart, chef de bureau, chargé des affaires culturelles,  
Mme Ecrepont, sténo-dactylographe à la 4ème direction.

Etaient excusés et représentés :

M. Henaux, adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme,  
Me Rombaut, adjoint au Maire délégué au Contentieux,  
M. Bec, conservateur régional des Bâtiments de France,  
M. Decoster, président de la chambre de Commerce et d'Industrie de Lille,  
M. Haeght, ingénieur en chef, directeur des services techniques,  
H. Goulard, ingénieur en chef, directeur du service d'Architecture.

Après avoir souhaité la bienvenue aux personnalités qui ont bien voulu répondre à son invitation, M. le Bâtonnier Jean Lévy expose brièvement les raisons de la présente réunion.

A différentes reprises, la Commission municipale des Beaux Arts a émis des vœux tendant à obtenir l'accès du public à la cour d'Honneur de la Vieille Bourse.

.../

Ce souhait est partagé par M. le Conservateur régional des Bâtiments de France qui a offert sa collaboration pour la mise au point des détails pratiques de cette mesure et a suggéré que cette cour soit utilisée d'une façon permanente par certains petits commerces : bouquinistes, fleuristes, par exemple.

En l'absence de tout obstacle sur le plan juridique, la commission municipale du Contentieux a émis un avis favorable à l'utilisation préconisée.

Enfin, au cours d'une réunion tenue le 15 Avril dernier et à laquelle assistaient les représentants de la Ville et de la Chambre de Commerce, la commission départementale des sites, appelée à se prononcer sur la mise en valeur de ce monument, a marqué son très vif désir de voir réaliser rapidement son ouverture au public et s'est montrée favorable à l'installation de petits commerces.

Des débats de cette dernière assemblée, s'est dégagé un désir commun de satisfaire un souhait si souvent exprimé. C'est pourquoi le président propose aujourd'hui d'examiner les problèmes que posent l'ouverture au public et la mise à exécution des travaux nécessaires à la mise en valeur de la Vieille Bourse.

I - Ouverture des portes

La proposition d'ouvrir les portes donnant d'une part, sur la place du Théâtre, d'autre part, sur la place du Général de Gaulle est retenue, M. Doyennette souhaitant que, dans l'avenir, les quatre portes soient ouvertes. L'installation de tambours vitrés (destinés à éviter les éventuels courants d'air) n'apparaît pas indispensable.

II - Horaires d'ouverture

Il est convenu que les portes doivent être fermées la nuit. En conséquence les horaires d'ouverture pourraient être fixés comme suit :

- du 1er avril au 30 septembre : 8 heures à 19 heures
- du 1er octobre au 31 mars : 9 heures à 16 heures 30.

III - Gardiennage

La mission d'ouvrir et de fermer les portes serait confiée au concierge de la salle Salengro, en attendant, ainsi que le suggère M. Chatelet, l'ouverture du Musée du Palais Rihour dont le gardien aurait tout naturellement vocation pour accomplir cette tâche.

Une surveillance permanente, préconisée par M. Houpe ne peut être retenue. M. le Secrétaire Général de la Mairie demandera à M. le Commissaire central de faire effectuer des rondes de police aussi fréquentes que possible.

IV - Installation de petits commerces

Le président rappelle que la suggestion d'installer des petits commerces a été accueillie très favorablement. Encore faut-il que la nature de ces commerces et la disposition des éventaires soient en harmonie avec le cadre de cette cour intérieure.

.../

L'assemblée, unanime, propose :

- a) de limiter l'autorisation aux commerces légers, dits de luxe : fleuristes et bouquinistes, etc ...
- b) de confier à M. Jourdain le soin de déterminer les normes d'aménagements des installations qui devront présenter un certain caractère artistique.

M. Camlot estime que les fleuristes actuellement installés place du Général de Gaulle devraient être pressentis en priorité et en ce qui concerne les bouquinistes, il souhaiterait que leur installation rappelle celles de leurs confrères des quais de Paris.

V - Remise en état de la cour - Travaux de ravalement des façades

En ce qui concerne la cour: le rez de chaussée (avec arcades et galeries sur le fond desquelles se trouvent disposés des décors et macarons datant du XIX<sup>ème</sup> siècle) est propriété communale.

Les étages appartiennent aux immeubles bordant la cour.

Les façades intérieures sont en très mauvais état et une restauration s'impose. M. Jourdain précise que les devis des travaux sont établis par son administration qui finance les dépenses dans une proportion de 50 %, les 50 % restants étant à la charge des propriétaires.

L'administration des Monuments historiques qui ne dispose pas de crédits très importants s'efforcera néanmoins de faire face à ses obligations, mais ne prendrait toutefois pas de mesures juridiques contre les propriétaires qui ne voudraient pas participer aux dépenses.

Le président pense que, dans ce cas, il serait possible à la Ville d'intervenir auprès de ces propriétaires, puisque payant d'exemple, elle est toute disposée à engager les dépenses qui lui incomberont en la matière.

M. Camlot précise qu'en effet, la commission municipale de l'habitat a fait sienné une proposition tendant à faire appliquer un arrêté municipal ancien qui oblige les propriétaires d'immeubles du centre de la ville et notamment ceux constituant la Vieille Bourse, à un ravalement de leurs façades.

Dès que le Conseil municipal aura statué, et que le montant des devis aura été évalué par la Direction des bâtiments de France, les services de l'habitat seront appelés à prendre contact avec les intéressés.

Quoi qu'il en soit, les formalités administratives demanderont un certain délai qui ne doit en aucune façon conditionner l'ouverture de la cour au public.

Dans le souci d'assurer la sécurité des visiteurs, le président invite M. Jourdain, à faire connaître le plus tôt qu'il lui sera possible s'il y a danger imminent de chute de pierres et quels seraient les travaux confortatifs indispensables et le temps jugé nécessaire à leur exécution.

.../

L'ouverture serait donc subordonnée à ces seuls impératifs et pourrait intervenir dès leur résolution.

Le ravalement complet des façades tant intérieures qu'extérieures et l'installation des petits commerces, l'un n'empêchant pas l'autre, suivraient tout naturellement.

#### VI - Statue de Napoléon - Déplacement

M. le Général commandant la 2ème région militaire répondant à un vœu adressé par M. Kah, président des Amis de Lille, a souhaité que l'étude du transfert de la statue de Napoléon, de la Vieille Bourse aux Canonniers, soit reprise.

La Chambre de Commerce à l'initiative de qui a été érigée cette statue, avait en 1960 été sollicitée dans le même sens par M. Hivonnait, président du Conseil d'administration des canonniers sédentaires.

M. Houpe précise qu'à l'époque, sa compagnie avait émis un avis favorable et soulevé, des difficultés techniques n'ont pas permis ce transfert.

L'intervention actuelle de M. le Général commandant la 2ème région consiste à s'assurer : d'une part l'accord de la municipalité, d'autre part, l'aide de techniciens qui commanderaient et prendraient la responsabilité du déplacement ; les moyens de transport et le personnel de manutention étant fournis par l'Armée.

La question se pose donc de savoir :

- 1°) si ce transfert est souhaitable
- 2°) quelle est l'administration qui prendrait la responsabilité du déplacement.

Au premier point il peut être répondu favorablement. En effet ni la Chambre de Commerce, ni la Ville de Lille, ni la Direction des Bâtiments de France ne s'opposent à ce déplacement et la Commission départementale des sites ainsi que le précise M. Jourdain a donné un avis qui n'est ni pour ni contre.

En ce qui concerne le deuxième point, le président estime que la Ville ne prendra pas cette initiative et M. Jourdain déclare qu'il n'appartient pas à son administration de transporter des statues.

En conséquence, c'est au demandeur, soit la compagnie des canonniers sédentaires, soit les Amis de Lille, qu'il importe de prendre les dispositions nécessaires.

Après s'être félicité des résultats qui se sont dégagés de la présente réunion et avoir remercié tous ceux qui y ont concouru par leurs avis ou leurs suggestions, le président lève la séance à 10 heures 55.

Etabli le 1er juin 1965

Le Président

Le chef de bureau

Jean Lévy  
Adjoint au Maire de Lille  
délégué aux Affaires culturelles.

J. Bacquart